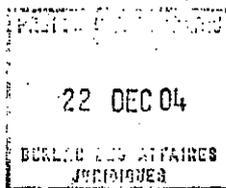


le 22 DEC. 2004



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13 et 14 décembre 2004

2004 DU 86 - Suppression de Zones d'aménagement concerté ; Z.A.C. "Jemmapes - Grange-aux-Belles" (10e) ; Z.A.C. "Dorian" (11e) ; Z.A.C. "Corbineau-Lachambeaudie" (12e) ; Z.A.C. "Gare de Lyon - Bercy" (12e) ; Z.A.C. "Baudricourt" (13e) ; Z.A.C. "Chevaleret - Jeanne-d'Arc" (13e) ; Z.A.C. "Gandon Massena" (13e) ; Z.A.C. "Lahire" (13e) ; Z.A.C. "Tage-Kellermann" (13e) ; Z.A.C. "Guilleminot-Vercingétorix" (14e) ; Z.A.C. "Jean Zay" (14e) ; Z.A.C. "Pasteur-Montparnasse" (14e et 15e) ; Z.A.C. "Dupleix" (15e) ; Z.A.C. "Gare de Vaugirard" (15e) ; Z.A.C. "Saint-Charles" (15e) ; Z.A.C. "Gros Boulaivilliers" (16e) ; Z.A.C. "Champerret" (17e) ; Z.A.C. "Saussure" (17e) ; Z.A.C. "Evangile" (18e) ; Z.A.C. "Flandre Nord" (19e) ; Z.A.C. "Manin-Jaurès" (19e) ; Z.A.C. "Ancien Village de Charonne" (20e) ; Z.A.C. "Belleville" (20e) ; Z.A.C. "Gare de Charonne" (20e) ; Z.A.C. "Saint-Blaise" (20e).

M. Jean-Pierre CAFFET, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et L. 2511-3 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 311-1, R. 311-12 et R. 311-5 ;

Vu le schéma directeur de la Région d'Ile-de-France approuvé par décret du 26 avril 1994 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols général de Paris, approuvé le 20 novembre 1989, révisé partiellement le 21 novembre 1994 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 janvier 1973 créant la Z.A.C. "Jemmapes - Grange-aux-Belles" (10e) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, en date du 27 octobre 1986 créant la Z.A.C. "Dorian" (11e) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 septembre 1985 créant la Z.A.C. "Corbineau-Lachambeaudie" (12e) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 janvier 1983 créant la Z.A.C. "Gare de Lyon-Bercy" (12e) ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 8 mars 1976 créant la Z.A.C. "Baudricourt" (13e) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 1985 créant la Z.A.C. "Chevaleret - Jeanne-d'Arc" (13e) ;

Vu la délibération du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, en date du 22 septembre 1986 créant la Z.A.C. "Gandon - Massena" (13e) ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 2 février 1971 créant la Z.A.C. "Lahire" (13e) et l'arrêté préfectoral du 2 mars 1981 approuvant l'extension du périmètre de cette opération ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 1985 créant la Z.A.C. "Tage-Kellermann" (13e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 1980 créant la Z.A.C. "Guilleminot-Vercingétorix" (14e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 octobre 1984 créant la Z.A.C. "Jean Zay" (14e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 février 1986 créant la Z.A.C. "Pasteur-Montparnasse" (14e et 15e);

Vu la délibération du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, en date du 26 juin 1989, créant la Z.A.C. "Dupleix" (15e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 1979 créant la Z.A.C. "Gare de Vaugirard" (15e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 avril 1978 créant la Z.A.C. "Saint-Charles" (15e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 août 1981 créant la Z.A.C. "Gros-Boulaivilliers" (16e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 mai 1972 créant la Z.A.C. "Champerret" (17e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 1980 créant la Z.A.C. "Saussure" (17e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 février 1985 créant la Z.A.C. "Evangile" (18e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 avril 1985 créant la Z.A.C. "Flandre Nord" (19e);

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 février 1986 créant la Z.A.C. "Marin-Jaurès" (19e);

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 novembre 1975 créant la Z.A.C. "Ancien Village de Charonne" (20e);

Vu l'arrêté ministériel en date du 27 mai 1974 créant la Z.A.C. "Belleville" (20e) et l'arrêté préfectoral en date du 28 juin 1980 portant extension du périmètre de la Z.A.C. ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 juillet 1980 créant la Z.A.C. "Gare de Charonne" (20e) ;

Vu les arrêtés ministériels en date du 3 septembre 1970 créant la Z.A.C. "Saint-Blaise" (20e) et du 26 mai 1975 portant extension du périmètre de la Z.A.C. ;

Vu le projet de délibération 2004 DU 86, en date du 30 novembre 2004, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de supprimer les Z.A.C. sus-énumérées ;

Vu le dossier annexé à ce projet de délibération comprenant pour chacune des 25 zones d'aménagement concerté objet de la suppression un rapport de présentation de suppression ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 8 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 8 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 8 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 4 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 29 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 29 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 4 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 8 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 8 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 8 novembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 novembre 2004 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre CAFFET, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

Article premier.- Sont supprimées les zones d'aménagement concerté suivantes :

- Z.A.C. "Jemmapes - Grange-aux-Belles" (10e) créée par arrêté préfectoral, en date du 9 janvier 1973 ;
 - Z.A.C. "Dorian" (11e) créée par délibération du Conseil de Paris, en date du 27 octobre 1986 ;
 - Z.A.C. "Corbineau-Lachambeaudie" (12e) créée par arrêté préfectoral, en date du 16 septembre 1985 ;
 - Z.A.C. "Gare de Lyon-Bercy" (12e) créée par arrêté préfectoral, en date du 6 janvier 1983 ;
 - Z.A.C. "Baudricourt" (13e) créée par arrêté ministériel, en date du 8 mars 1976 ;
 - Z.A.C. "Chevaleret - Jeanne-d'Arc" (13e) créée par arrêté préfectoral, en date du 4 avril 1985 ;
 - Z.A.C. "Gandon Massena" (13e) créée par délibération du Conseil de Paris, en date du 22 septembre 1986 ;
 - Z.A.C. "Lahire" (13e) créée par arrêté ministériel, en date du 2 février 1971, dont le périmètre a été étendu par arrêté préfectoral du 2 mars 1981 ;
 - Z.A.C. "Tage-Kellermann" (13e) créée par arrêté préfectoral, en date du 12 avril 1985 ;
 - Z.A.C. "Guilleminot-Vercingétorix" (14e) créée par arrêté préfectoral, en date du 15 avril 1980 ;
 - Z.A.C. "Jean Zay" (14e) créée par arrêté préfectoral, en date du 19 octobre 1984 ;
-

- Z.A.C. "Pasteur-Montparnasse" (14e et 15e) créée par arrêté préfectoral, en date du 19 février 1986 ;
- Z.A.C. "Dupleix" (15e) créée par délibération du Conseil de Paris, en date du 26 juin 1989 ;
- Z.A.C. "Gare de Vaugirard" (15e) créée par arrêté préfectoral, en date du 12 décembre 1979 ;
- Z.A.C. "Saint-Charles" (15e) créée par arrêté préfectoral, en date du 17 avril 1978 ;
- Z.A.C. "Gros-Boulaivilliers" (16e) créée par arrêté préfectoral, en date du 20 août 1981 ;
- Z.A.C. "Champerret" (17e) créée par arrêté préfectoral, en date du 17 mai 1972 ;
- Z.A.C. "Saussure" (17e) créée par arrêté préfectoral, en date du 27 mars 1980 ;
- Z.A.C. "Evangile" (18e) créée par arrêté préfectoral, en date du 8 février 1985 ;
- Z.A.C. "Flandre Nord" (19e) créée par arrêté préfectoral, en date du 15 avril 1985 ;
- Z.A.C. "Manin-Jaurès" (19e) créée par arrêté préfectoral, en date du 18 février 1986 ;
- Z.A.C. "Ancien Village de Charonne" (20e) créée par arrêté ministériel, en date du 17 novembre 1975 ;
- Z.A.C. "Belleville" (20e) créée par arrêté ministériel, en date du 27 mai 1974, dont le périmètre a été étendu par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1980 ;
- Z.A.C. "Gare de Charonne" (20e) créée par arrêté préfectoral, en date du 5 juillet 1980 ;
- Z.A.C. "Saint-Blaise" (20e) créée par arrêté ministériel, en date du 3 septembre 1970, dont le périmètre a été étendu par arrêté ministériel du 26 mai 1975 ;

conformément aux rapports de présentation de suppression correspondants, numérotés de 1 à 25, annexés au présent projet de délibération.

Art. 2.- La taxe locale d'équipement est rétablie sur l'assiette des terrains des Z.A.C. désormais supprimées.

Art. 3.- La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ; elle sera affichée en Mairie pendant un mois, mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département et elle sera publiée au Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire général adjoint du Conseil de Paris,

Pierre Blanca

Pierre BLANCA.
